



AIPR Opérateur : Autorisation d'intervention à proximité des réseaux

Présentiel - Synchrone

Public Visé

Personnel intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant qu'opérateur, soit dans le cadre de travaux urgents.

Pré Requis

Aucun. (nous aviser si les questions et choix de réponses doivent être lus à l'opérateur)

Objectifs professionnels

Renforcer les compétences de tout le personnel travaillant sur ou à proximité des réseaux aériens ou enterrés.

Objectifs opérationnels

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

1. Respecter la législation en cours DT-DICT et le guide technique,
2. Identifier et prévenir les risques liés aux spécificités des réseaux aériens et souterrains dans le cadre de son activité.

Contenu de formation

LES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES – LA REGLEMENTATION AIPR : AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX

Présentation du contexte réglementaire

Les principaux documents

Terminologie employée dans la réglementation anti-endommagement

LES ROLES ET MISSIONS DES INTERVENANTS SUR LES RESEAUX

Les différents acteurs, leurs rôles et leurs obligations respectives (concepteur, encadrant, opérateurs)

La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables

LES TRAVAUX A PROXIMITE DES RESEAUX

Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux

Les documents nécessaires sur un chantier

Les piquetages et marquages au sol

Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux

Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier

Les consignes spécifiques pour les travaux urgents

L'IDENTIFICATION DES RESEAUX

Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques

Savoir les localiser selon leurs classes

Repérer les réseaux sur plan

LA MISE EN ŒUVRE DU CHANTIER A PROXIMITE DES RESEAUX

Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux

Les distances de sécurité à respecter selon les types de réseaux

Les outils et méthodes à employer selon les cas

Les interdictions

Les conditions de recours à l'arrêt de chantier

REAGIR FACE A UN INCIDENT/ACCIDENT

Le signalement des anomalies

La gestion des événements imprévus mettant en cause la sécurité

Conduite à tenir en cas de dommage

Version : SECPREV520-20260218



AIPR Opérateur : Autorisation d'intervention à proximité des réseaux

Méthodes et outils pédagogiques

- Formation en Présentiel
- Modalités pédagogiques, moyens, outils utilisés pour favoriser l'engagement des bénéficiaires : alternance d'apports théoriques, d'apports individuels de chacun, de retours d'expériences, d'échanges au travers de cas pratiques.
- Documentation : Des documents de référence sont remis aux stagiaires qui le souhaitent.

Modalités d'évaluation

Questionnaire individuel de satisfaction et d'auto-positionnement sur l'atteinte des objectifs en fin de formation
Moyens mobilisés pour mesurer les acquis du bénéficiaire en cours et/ou en fin de la formation :

Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage. Examen de compétences par QCM sur tablette : À distance, connecté à internet, le stagiaire répond à une liste de questions, afin d'évaluer ses connaissances relatives aux interventions à proximité des réseaux. Un accès spécifique permet de visualiser instantanément les résultats obtenus.

Qualification Intervenant·e·s

Formateur spécialisé

Sanction formation

Attestation de formation

Attestation de compétences si le stagiaire a réussi l'examen par QCM, délivrée par l'ASFO Adour, conformément au modèle figurant en annexe 2 de l'arrêté du 22 décembre 2015. Sur le fondement de cette attestation de compétences, l'employeur peut délivrer à son salarié une AIPR dont le délai de validité ne peut dépasser le délai de validité de l'attestation de compétences.

Dates et lieux

Mont de Marsan en 2026 :

6 février / 3 avril / 12 juin / 9 octobre / 4 décembre

Saint Paul lès Dax en 2026 :

30 janvier / 25 mars / 22 mai / 18 septembre / 20 novembre

Durée

7.00 Heures **1** Jour

Tarifs

Inter (Par personne) : 150.00 € HT
Intra (Par jour) : 690.00 € HT

Modalités d'entrée en formation

Contactez votre Centre ASFO Adour pour valider votre inscription après analyse de votre besoin et, le cas échéant, vérification des prérequis et du positionnement (niveau débutant, expérimenté, recyclage...).

Délais d'accès à la formation : Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation. Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 11 jours ouvrés.

Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

L'ASFO Adour peut proposer des aménagements (techniques, organisationnels et/ou pédagogiques) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap.

Un référent Handicap est à votre disposition.

Le registre d'accessibilité aux Personnes en Situation de Handicap est téléchargeable sur notre site Internet grâce au lien

Version : SECPREV520-20260218

ASFO ADOUR - Agence Mont de Marsan - 1052, rue de la ferme Carboué - Espace Entreprise - 40000 MONT DE MARSAN
Tél. : 05 58 75 72 80 - Site internet : www.asfo-adour.org - E-mail : asfo.mdm@asfo-adour.org - N° Siret : 78209967500020 - N° TVA Intra. : FR84782099675 - Code NAF : 8559A

- Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 72400000340 auprès du Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine -
- Certification QUALIOPI N° 2401_CN_04160 - V.1 -



AIPR Opérateur : Autorisation d'intervention à proximité des réseaux

suivant : <https://www.asfo-adour.org/nos-documents>

Informations complémentaires

Chiffres clés Qualité : Nombre de stagiaires et moyenne de satisfaction sur <https://www.asfo-adour.org/certifications-et-qualite>

Formation certifiante : Taux d'obtention de la certification : sur <https://www.asfo-adour.org/certifications-et-qualite>

Equivalences, passerelles, suite de parcours et débouchés : www.certificationprofessionnelle.fr / Recherche libre par certification

Possibilités de financement : Informations générales et contacts dédiés selon votre statut en contactant votre Centre ASFO Adour et sur <https://www.asfo-adour.org/information-formation>

Règlement intérieur téléchargeable sur <https://www.asfo-adour.org/nos-documents> . L'entrée en formation vaut acceptation de celui-ci par le stagiaire.

Coordonnées et plan d'accès des Centres ASFO Adour disponibles sur <https://www.asfo-adour.org/nous-contacter>

Déclaration d'Activité ASFO Adour enregistrée sous le numéro **72 40 00003 40**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



Contactez-nous !

Christine DESBIEYS
Conseiller en Formation

Tél. : 0558911900
Mail : christine.desbieys@asfo-adour.org